



Devenir Maître·sse de stage : Transmettre mon expérience dans le secteur bio !

Guide à l'intention des maître·sse·s de stage – opérateur·rice·s bio

CADRE

- Cette brochure est la trame pour les formations à l'intention de futurs maîtres de stage du secteur bio (production agricole et transformation agro-alimentaires). Les opérateurs bio y trouveront la suite logique des points essentiels pour devenir maître de stage / tuteur en entreprise.
- Elle a été réalisée dans le cadre du Plan Bio 2030 – levier Formation (actions 18-19- 20), en vue de sensibiliser les opérateurs bio à l'accueil de stagiaires et les soutenir dans cette démarche.
- Toutes les composantes de ce projet pilote sont détaillées sur la page <https://www.biowallonie.com/accompagnement/formations/enseignement>.
- Cette brochure peut être complétée par les 2 vidéos « Stage en entreprise bio : démarche riche en opportunités », qui reprennent des témoignages de retours de stages en entreprise bio dans les secteurs de la production agricole et de la transformation agro-alimentaire. Ces vidéos ont été tournées dans le cadre du projet précité.





PRÉAMBULE

Cet outil de formation a été adapté après la réalisation d'une enquête auprès :

- de maître-esse-s de stage « bio,
- d'institutions de formation, organisatrices de stages.

Elle a été diffusée par les réseaux d'enseignement, ainsi que les centres de formation professionnelle agricole, entre le 10 janvier et le 22 février 2024.

L'enquête révèle des biais importants :

- Taux de réponse faible et concentration des réponses pour le secteur du maraîchage.
 - 22 réponses reçues des maîtres de stage, 1 réponse d'un centre de formation professionnelle.
 - Les maîtres de stage ayant répondu sont actifs dans le domaine de la production agricole et essentiellement le maraîchage (pas de réponse en transformation agro-alimentaire).
 - Enfin, les réponses proviennent pour la plupart de maîtres de stage en relation notamment avec le Crabe.

Pistes d'explications

- Le critère bio n'est pas repris dans les bases de données des institutions de formation, ce qui a rendu inefficace la diffusion de l'enquête auprès des autres maîtres de stage du secteur bio.
- Le secteur du maraîchage bio est demandeur de coups de main et les éventuelles erreurs par les stagiaires portent moins à conséquence que dans les autres secteurs.

La synthèse de cette enquête (voir chapitre suivant) illustre les avantages et contraintes de l'outil de transmission et formation que sont les stages, et particulièrement dans le domaine du « bio ».



SOMMAIRE

Je recherche un-e stagiaire : pour quelle raison ?	5
Les plus et les moins des stages dans nos entreprises bio !	5
Je m’informe sur les stages en entreprise bio	6
Je m’informe sur la formation	6
Critères d’éligibilité de l’opérateur-riche	7
Je cherche un-e stagiaire- recrutement	8
Je présente mon entreprise bio à l’organisme de formation	8
Je publie une petite annonce	9
Je prépare des infos de base pour un premier contact avec les stagiaires potentiels :	9
Un stagiaire en recherche de stage me contacte !	9
Comment améliorer les contacts entre Maître de stage - opérateur bio et organismes de formation ?	10
Sélection du/de la stagiaire.....	10
Je prépare l’accueil d’un-e stagiaire dans mon entreprise	11
Démarches administratives - sécurité.....	11
Objectifs du stage	11
Formalisation – la convention de stage	13
Accueil / premier jour	13
Mes outils de suivi et d’accompagnement du stagiaire.....	14
Suivi	14
Modalités de suivi	15
Rapport de stage /travaux de stage.....	15
Processus d’évaluation du stage	16
Annexe 1 : Des stages pour quels métiers ?	17
Groupes de métiers ciblés par le Plan Formation Bio	17





Commerce alimentaire (CP 119)17

Production agricole (et à la commercialisation / première transformation agro-alimentaire).....18

Transformation agro-alimentaire industrielle et artisanale et Horeca (et sa commercialisation)20

Annexe 2 : Une grande diversité de stages24

 Stages de courte durée (< ou = 2 semaines)24

 Stages en alternance : CEFA, IFAPME, SFPME25

 Stages de la formation professionnelle agricole DGO6 (région wallonne)26

 Stage de fin de formation26

 Stages organisés et/ou reconnus par le Forem27

 Aides à l’emploi27

 Stages liés aux CISP - centres d’insertion socioprofessionnelle28

Annexe 3 : Référentiels d’évaluation de stage29

Annexe 4 : Différences de langage !29

Annexe 5 : Extrait d’auto-diagnostic (maraîchage)30

Annexe 6 : Exemple de carnet de bord du stage31

Annexe 7 : Exemple de suivi téléphonique du stage32

Annexe 8 : Obligations administratives et sécuritaires33





Je recherche un-e stagiaire : pour quelle raison ?

- Pour faire connaître mon entreprise (stage découverte, courte durée),
- Pour m'inscrire dans le paysage des (gros) acteurs demandeurs de beaucoup de personnel ;
- En vue d'un prochain recrutement (stage de professionnalisation, durée moyenne à longue, en fin de parcours de formation) ;
- Je suis passionné par la transmission du métier ...

Les plus et les moins des stages dans nos entreprises bio !

Les plus :

- Rôle de **partage et transmission** de connaissances à une personne très motivée ;
- Echanges et partages (souvent) **riches** ;
- **Motivation généralement accrue** des stagiaires pour une entreprise bio !
- Curiosité et compétences des stagiaires et partage d'**informations innovantes** ;
- Permet une remise **en question** du modèle économique, des pratiques de l'entreprise ;
- Sert à **tester la collaboration** avec une personne en vue d'un engagement à long terme. Un stage est un vrai tremplin pour l'emploi ;
- Fournit de l'**aide** pour des périodes de **pic d'activité** ;
- Les stages sont absolument nécessaires
 - Pour approcher la réalité du métier et faire la part entre **les idéaux et les réalités**.
 - Pour faire découvrir différents **modèles** d'entreprise.

Les moins :

- Parfois, **manque de motivation du stagiaire** / pas d'adhésion aux valeurs portées par l'entreprise bio ;
- **Irrégularité des stages** qui rend l'organisation du travail difficile et imprévisible ;
- Période de **démarrage du stage** parfois non idéale : lors de pic d'activité ;
- Durée de certains stages : les courtes périodes sont **énergivores** pour l'entreprise et ne permettent au stagiaire pas de découvrir toutes les facettes de l'entreprise ;
- Les **objectifs des conventions de stage** peuvent être peu ou mal compris ;
- Pas toujours assez de clarté dans l'accompagnement du stagiaire par le centre de formation par rapport aux objectifs d'analyse économique ;
- **Attentes parfois exagérées** des maîtres de stage par rapport aux acquis des stagiaires ;



- **Pré-requis non acquis** par le stagiaire, ce qui limite les activités possibles pour le stagiaire et complexifie l'encadrement par l'entreprise.

Je m'informe sur les stages en entreprise bio

Quels sont les stages prévus par les organismes de formation (pour mon métier) ?

- Outils :
 - Des stages pour quels métiers ? Annexe 1
 - Une grande diversité de stages : Annexe 2
- Je prends mon bâton de pèlerin et profite des occasions pour contacter chaque école/organisme de formation
- Je m'informe auprès des pairs qui accueillent déjà des stagiaires !
- Je consulte la base de données : offre de formations secteur bio/ avec stage sur <https://www.biowallonie.com/accompagnement/formations/enseignement>.

Je m'informe sur la formation

- Quelles sont les personnes de référence pour les stages (et la formation) – j'ai leur contact
 - Responsable administratif (suivi des stagiaires) – Référent stages ;
 - Responsable pédagogique
- Quelles sont les informations fournies par l'organisme de formation qui peuvent être mises à ma disposition ?
 - **Présentation de la formation** (via site internet, flyer, journées portes ouvertes et visuels spécifiques, salons (Sieps- Statech'sDays), via le [Carrefour et Cité des Métiers](#) de ma région, des événements organisés par le secteur professionnel, ...).





- **Préparation au métier et aux spécificités du bio**
 - Quels sont les liens entre la formation et les valeurs du bio ;
 - Quel est le positionnement de l'organisme de formation au sein de la filière professionnelle bio ;
 - Le programme des cours met-il en évidence le bio ? Comment ?
- Comment les stages s'intègrent dans le parcours de formation ?
- Quel est le parcours du stage : durée, le type de stage ?
- Quelles sont les compétences à acquérir au travers du stage ?
- Quel est le profil type des stagiaires pour cette formation, leurs motivations, ...
- Quels sont les modalités de suivi et d'accompagnement des stagiaires – comment sont répartis les rôles entre organisme de formation et entreprise d'accueil. Mes obligations ?
- Y-a-il des critères pédagogiques d'éligibilité des tuteurs/ maîtres de stage.¹

Critères d'éligibilité de l'opérateur·rice

En tant qu'opérateur (du secteur bio), puis-je accueillir tout stagiaire, de tout type d'organisme de formation ?

Une formation de « Tuteur en entreprise » est-elle obligatoire ?

!\ : La reconnaissance de maîtres de stage (l'éligibilité) varie selon les organismes de formation !

Pour certains **organismes de formations en alternance** : IFAPME, SFPME, CEFA :

- L'opérateur bio doit désigner (et former) un tuteur.trice de stage qui devra démontrer :
 - des critères d'expérience (entre 2 à 5 ans, selon les organismes)
 - et/ou de formation

Pour les **stages agricoles de la formation professionnelle agricole** :

- Le maître de stage doit disposer d'une expérience professionnelle équivalente à trois ans à titre principal

¹ Tuteur ou Maître de stage ? Question de vocabulaire : voir l'annexe 4



Pour les autres institutions de formations, les critères sont d'ordre pédagogique ;

- Dans ce cas, faire le point avec le contact « référant maître de stage » de ces organismes de formation ;

Plus d'info et m'y retrouver dans les différents types de stage : voir l'**annexe 2**.

Je cherche un-e stagiaire- recrutement

Au terme de toutes ces étapes, je suis bien décidé : je cherche un stagiaire !

Je présente mon entreprise bio à l'organisme de formation

- Selon les cas, diverses modalités de présentation mutuelle :
 - J'établis le contact direct ;
 - Je transmets ma brochure de présentation de mon exploitation bio ;
 - il s'agit souvent d'une brochure orientée vers ma clientèle ! Peut-elle servir ?
 - Je remplis une fiche de contacts ?
 - J'accueille une visite d'apprenants, de formateur, ...
 - Je me rends à un salon de la formation (Siep, Carrefour Métier, Startech's Days , ...)
 - J'organise les portes ouvertes de mon entreprise
- Ce sont des occasions pour partager :
 - Nos regards sur les valeurs du bio
 - Des regards croisés sur les objectifs de formation
 - Les attendus minimums vis-à-vis du/de la stagiaire : prérequis en matière de formation / sur les valeurs du bio

L'IFAPME propose : - de vous aider à la recherche apprenant, - des Rencontres apprenant – entreprise, ou si vous désirez chercher vous-même, - un kit de communication "Offre d'alternance" téléchargeable sur <https://www.ifapme.be/formons-ensemble>.



Je publie une petite annonce

Des pistes pour publier une annonce / site qui permettent de recruter des stagiaires :

- Biowallonie : <https://www.biowallonie.com/annonces-emplois/>
- Réseau idée : <https://www.reseau-idee.be/fr/offres-emploi>
- Student.be : <https://www.student.be/fr/stages/>
- LinkedIn : <https://be.linkedin.com/>
- Via Actiris (Bruxelles) ou le Forem (Wallonie) : L'accompagnement du Forem : <https://www.leforem.be/entreprises/accueillir-un-stagiaire.html>
- Un site Français avec de nombreux astuces : <https://werecruit.com/blog/les-sites-pour-recruter-un-stagiaire>
- Une autre idée : <https://wwoof.net/> L'organisation WWOOF met en relation des personnes qui souhaitent vivre et apprendre dans des fermes et des petites exploitations biologiques avec des personnes qui souhaitent partager leurs connaissances et leur mode de vie. Les hôtes WWOOF offrent de la nourriture, un logement et des opportunités d'apprentissage des modes de vie biologiques et autosuffisants.

Je prépare des infos de base pour un premier contact avec les stagiaires potentiels :

- Quand un stagiaire peut téléphoner ou être reçu pour un premier RDV rapide ?
- Présentation en 5 min : Je structure la présentation de mon entreprise bio pour être prêt à accueillir le stagiaire.
- Je liste mes activités et mes besoins/objectifs.
- Comment-sous quel forme le stagiaire pourra participer à celle-ci (observation-participation aux tâches, études-recherches, ...) ?

Exemples :

- Travaux culturels, soins des animaux, traite,
- Amélioration de techniques, recettes, ...
- Sourcing de Matières premières, d'ingrédients, ...,
- Amélioration de ma communication (site web, page Fb, autres), ...
- Animation de jeunes - familles,

Un stagiaire en recherche de stage me contacte !

- Pourquoi l'institution de formation ne m'adresse-t-elle pas directement un-e stagiaire ?
 - Cela ressort de la pédagogie active liée à la prise d'initiative par le stagiaire :
 - **La recherche du lieu de stage par le stagiaire** est une prise d'informations sur le secteur, au travers des outils de recherche proposé par le centre de formation dans la dynamique pédagogique. Le stagiaire fait un choix de stage et prend contact avec un maître de stage.





- Ce stagiaire est placé en situation de **responsabilité** vis-à-vis du stage et il doit proposer des **objectifs** correspondant à son parcours de formation. Il est ainsi à même de mieux s'appropriier les activités proposées par le maître de stage.
- Cette **préparation du stage sera discutée**, amendée éventuellement et finalement approuvée par le centre de formation avec l'accord du maître de stage et du stagiaire.

Comment améliorer les contacts entre Maître de stage - opérateur bio et organismes de formation ?

- Il y a-t-il des obstacles à établir les contacts avec les organismes de formation ?
- Que faudrait-il faire pour faciliter les contacts ?
- Participer à la base de données des maîtres de stage potentiels ?

NB : Le RGPD complexifie (mais protège aussi) l'accès aux bases de données des coordonnées des maîtres de stage. Par contre, les maîtres de stage doivent communiquer des informations similaires – mais différentes ! - à chaque centre de formation.

Sélection du/de la stagiaire

- Je propose un entretien avec le stagiaire (téléphonique ou en présentiel) pour évaluer sa motivation, ses compétences, ses objectifs pédagogiques (liés à la formation suivie), lui demander ses attentes - présenter celles de mon entreprise bio,
- Je demande au stagiaire de se présenter, pourquoi cette formation, son projet professionnel, pourquoi avoir choisi ce lieu de stage, que connaît-il du bio, ... ?

Points d'attention quand je recevrai un stagiaire

- Distance géographique : quelle conséquence sur la ponctualité ; la disponibilité pour des imprévus du stage ?
- Durée du stage : conforme à mes attentes ? besoins ?
- Début de stage vs l'intensité de mes travaux : Ais-je le temps ; suis-je assez disponible ?
- Idéaux vs réalité : j'évalue le temps de discussion pour transmettre mes réalités à un stagiaire pas, peu, mal préparé à les entendre.



Je prépare l'accueil d'un·e stagiaire dans mon entreprise

Démarches administratives - sécurité

- Je vérifie les obligations administratives et sécuritaires ; info via :
 - Organisme de formation ;
 - Service de prévention interne et externe ;
 - Preventagri (pour le secteur des productions agricoles et horticoles).

Outils :

- Annexe 8 : Obligations administratives et sécuritaires
- Vérifier les infos en contactant vos organismes :
 - Assurances ;
 - Secrétariat social ;
 - Fédérations sectorielles.

Objectifs du stage

- Les objectifs de stage seront ajustés **selon le type de stage** :
 - Découverte ;
 - Mise en situation professionnelle ;
 - Alternance.

Rappel : Les centres de formation se basent sur leurs **programmes de formation** (et référentiels le cas échéant) pour cadrer les objectifs. **Je suis bien conscient que je suis un maillon particulier de cette formation !**

- Les objectifs de stage dépendent :
 - Du projet du stagiaire ;
 - Du programme de la formation ;
 - Du plan de formation individualisé pour le stagiaire, préparé globalement entre le stagiaire et le centre de formation / établissement scolaire ;
 - Des tâches qu'il pourra réaliser dans mon entreprise.
- La **préparation du stage sera discutée**, amendée éventuellement et finalement approuvée par le centre de formation / établissement scolaire avec l'accord du maître de stage et celui du stagiaire.
 - Le stage ne démarre que lorsque les objectifs sont bien clarifiés ;
 - L'accord est formalisé dans une **convention de stage (voir plus loin)**.





- Selon les formations, selon les établissements scolaires, la préparation des objectifs et des conventions de stage varie !
- Rappel : plus d'info auprès des référents stages ou des responsables pédagogiques des formations.

Outils :

- Un tableau des activités par **objectif** :

- À préparer ;
- Dans un premier temps entre le stagiaire et le centre de formation ;
- Dans un second temps cette proposition est revue par le stagiaire et moi (maitre de stage / tuteur en entreprise) et concrétisée selon les activités que le stagiaire pourra réaliser ;
- In fine, ce tableau : activités x compétences sera validé par le centre de formation.

<u>Acquisition de compétences</u> Les compétences que vous estimez réalistes pour le stagiaire et qu'il saura maîtriser à la fin de son stage chez-vous et qu'il aura acquis avec la maîtrise des techniques de travail.	Via →	<u>Apprentissage de techniques ou gestes techniques</u> Ce sont les techniques ou gestes techniques que le stagiaire pourra réaliser concrètement sur son lieu de stage en lien avec la compétence à acquérir.
Ex. Gestion des adventices dans les cultures	→	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les adventices dans les parcelles cultivées - Effectuer un faux-semis - Utiliser des instruments de désherbage sur le tracteur - Utiliser des instruments de désherbage manuels - Installer des bâches anti-herbes
<u>Compétence 1</u>	→	<u>Techniques / gestes techniques</u>
<u>Compétence 2</u>	→	<u>Techniques / gestes techniques</u>





- **Calendrier prévisionnel de déroulement du stage :**
 - À adapter selon le type de stage ;
 - À établir avant le début du stage : présence du stagiaire x activités possibles ;
 - Horaire du stagiaire (précisé dans la convention de stage) ;
 - Fiche de présence du stagiaire (document administratif fourni par le centre de formation).

Formalisation – la convention de stage

- La convention est le document qui fournit le **cadre général du stage** et lie le centre de formation, le maître de stage et le stagiaire ;
- /!\ Les conventions varient selon les centres de formation !
- La convention reprend les **droits et obligations de chacune des trois parties**² et décrit les annexes fonctionnelles (cf. outils et documents précédents) ;
- Elle reprend également les principaux **points administratifs** et les dispositions de **sécurité**, détaillés éventuellement dans les annexes) ;
- Le début du stage est conditionné à la signature de la convention.

Accueil / premier jour

Dès que la **convention de stage est signée**, je prépare l'accueil :

- Accueil du stagiaire : je me mets à la **place du stagiaire** ;
- Présentation (rapide) de mon entreprise et ses activités ;
 - Via les outils de **communication** de mon entreprise (par exemple sur le site internet / facebook, brochures, ...) ;
 - Les **valeurs** dans mon entreprise, notamment du bio et posture attendue ;
 - Plan des locaux, des terrains ; il doit s'y retrouver, ne pas se perdre et être efficace ! Toilette, réfectoire, vestiaire, ...
 - **Organigramme** ;
 - **Personnes de contact** : à l'accueil / tuteur = maître de stage / direction / équipe en lien avec les activités pressenties ;
 - **Mes attentes** à l'égard du stagiaire et de la structure de formation.
 - **Son poste de travail** : matériel, équipement,

² Selon les formations, la convention peut être signée seulement entre l'entreprise et le stagiaire.



Trucs et astuces

- Pour les **premiers** stages, le maître de stage devra prendre un peu plus de temps pour se préparer et organiser l'accueil ! L'impro reste un exercice difficile ! Rassembler les documents !
- J'organise la présentation du stagiaire à mon équipe à la première pause ou à la pause midi : sympa ! L'informel, ça compte !
- Je demande au stagiaire de se présenter brièvement : choix de la formation, projet professionnel, choix du lieu de stage, ...

Mes outils de suivi et d'accompagnement du stagiaire

Le centre de formation proposera au maître de stage des **outils de suivi et d'accompagnement** du stagiaire.

Suivi

J'ai à cœur d'aider la progression du stagiaire en lui assurant des retours réguliers, en termes de :

- Compétences techniques ;
- Autonomie ;
- Rythme d'exécution ;
- Compétences de gestion.

Au-delà du **suivi du stage par le maître de stage**, sur base de ces critères ci-dessus, le stagiaire pourra remplir un **auto-diagnostic** proposé par le centre de formation : il s'agit d'un tableau des compétences, décomposé en gestes techniques ou de gestion (annexe 3)

- Permet au stagiaire de prendre connaissance de son « niveau » ;
- Permet au maître de stage de repérer les objectifs du stage parmi tous les apprentissages de la formation ;
- Permet au centre de formation d'évaluer les acquis du stage.



Modalités de suivi

Le **partage des modalités de suivi** entre le maître de stage et le centre de formation doivent être bien établies.

- Formellement je signe un engagement !
- Rien ne remplacera le dialogue entre les trois parties : dialogue à organiser !
- Par exemple, lors d'un suivi téléphonique, sur base de questions connues d'avance (annexe 7).

Les centres de formation proposent au stagiaire un **outil de prise des notes** utiles tout au long du stage (annexe 6) : informations essentielles du maître de stage, informations pratiques, questions à ne pas oublier de poser, ...

- L'outil prise de notes reste la plupart du temps un outil personnel pour le stagiaire ;
- L'outil de prise de notes par le stagiaire ne sera – en général – pas évalué par le centre de formation.
- Je laisse du temps au stagiaire pour prendre des notes et suis à l'écoute de ses questions. Je l'aide en cadrant ces moments !

Rapport de stage /travaux de stage

Dans quelle mesure suis-je concerné ?
Cela me prendra-t-il beaucoup de temps ?

- **Constats :**
 - Tout dépend de la formation et de la durée du stage.
 - Pour les stages courts (1 à 3 semaine) le rapport est rédigé par le stagiaire et remis au centre de formation, sans autre implication du maître de stage ;
 - Pour les stages de longue durée, le rapport de stage fait partie intégrale du processus d'évaluation du stagiaire. L'implication du maître de stage est très variable selon les formations !
 - Infos ? auprès des responsables des formations.
 - Le maître de stage ne considère pas cette étape comme une tâche de suivi.
- Pour éviter ce contexte difficile, les **objectifs pédagogiques** du rapport doivent être bien établis et adaptés au type de stage et d'entreprise.
 - Le centre de formation devra obtenir l'adhésion du maître de stage à son utilité, sous réserve qu'il soit passé aux oubliettes !



- Pour rendre ce **rapport de stage le plus concret possible** :
 - Le centre de formation me fournit son canevas ;
 - Je discute des modalités de supervision avec le centre de formation ;
 - Je prends connaissance du calendrier de progression et de son délai de remise par le stagiaire.
 - /!\ : Le rapport de stage est fréquemment réalisé en dernière minute, par le stagiaire.
- L'évaluation du rapport de stage par le maître de stage pourra constituer un des éléments de l'évaluation finale du stage.
- Travaux spécifiques sur le stage :
 - Certains stages, selon le type de stage et le programme de formation, prévoient des travaux particuliers à réaliser par le stagiaire ;
 - < > d'autres stages n'en prévoient aucun ;
 - Ces travaux sont souvent liés à des compétences d'observation, de synthèse et/ou de communication ;
 - Les centres de formation en présentent également au maître de stage : l'utilité pédagogique, le canevas, les modalités de supervision commune, le calendrier de progression et de remise.

Processus d'évaluation du stage

Ma satisfaction ? Voir un.e stagiaire **progresser dans mon entreprise** et l'imaginer bientôt dans le croiser dans le monde professionnel !

Lors de l'évaluation, je pourrai l'encourager et **lui transmettre mes conseils** !

- Comme dit plus haut, la plupart des centres de formation basent l'évaluation du stage sur ces différents outils :
 - Un **outil d'auto-évaluation** du stagiaire (début et fin de stage) ;
 - **L'évaluation formelle** par le maître de stage ;
 - Le rapport de stage ;
 - Les travaux éventuels.
- L'annexe 3 présente le référentiel d'évaluation de stages de 2 centres spécialisés en maraîchage bio ;
- Une visite en entreprise permet la synthèse de l'évaluation systématiquement prévue de concert avant la fin du stage.

/!\ Un stagiaire et tous ces documents ? Je ne m'y retrouve plus !





- Objectifs pédagogiques, calendrier prévisionnel, canevas de rapport et des travaux, formulaire d'évaluation, fiches de présence, ... :
- Quand et comment suis-je impliqué dans chacun de ces documents ?
- Le centre de formation devra m'expliquer clairement mes responsabilités (quand, comment), de préférence dans la convention de stage (voir point suivant).

Annexe 1 : Des stages pour quels métiers ?

Grappes de métiers ciblés par le Plan Formation Bio

Le projet Plan Formation Bio a ciblé différents métiers fortement liés aux produits issus de la production agricole Bio et cela a conduit à organiser la concertation avec les acteurs de la formation au sein de deux commissions :

- Production agricole (y inclus : première transformation agro-alimentaire et la commercialisation)
- Transformation agro-alimentaire industrielle et artisanale et Horeca (et la commercialisation)

Pour caractériser quels opérateurs bio sont concernés, voici un bref panorama des grappes de métiers (SFMQ), base pour les référentiels des institutions d'enseignement.

Un premier constat : pour bien des métiers de l'artisanat liés au bio, seuls sont définis les profils métiers et formations pour les ouvriers³ !

Commerce alimentaire (CP 119)

Les spécificités de la formation à ces métiers de la vente et de la distribution à l'égard des produits issus de l'agriculture biologique n'ont pas été pris en compte dans le Plan Formation Bio, sauf indirectement quand le circuit court intègre le producteur à la valorisation de ses produits !

Néanmoins, des opérateurs en circuits courts en bio reçoivent parfois des demandes des écoles de commerce pour encadrer leurs stagiaires !

Toutes les entreprises liées au commerce de produits bio peuvent en témoigner : la vente de produits bio requiert une très bonne connaissance des secteurs de la production / transformation bio !

³ Pour former des nouveaux artisans-chefs d'entreprise (artisan boucher ; artisan boulanger/pâtissier ; chef d'entreprise en horticulture ; ...), il faut donc s'inspirer de profils de métiers et de formation, définis de manière générique : + chef d'entreprise + responsable de vente, et n'y considérer que ce qui correspond aux pratiques en bio.



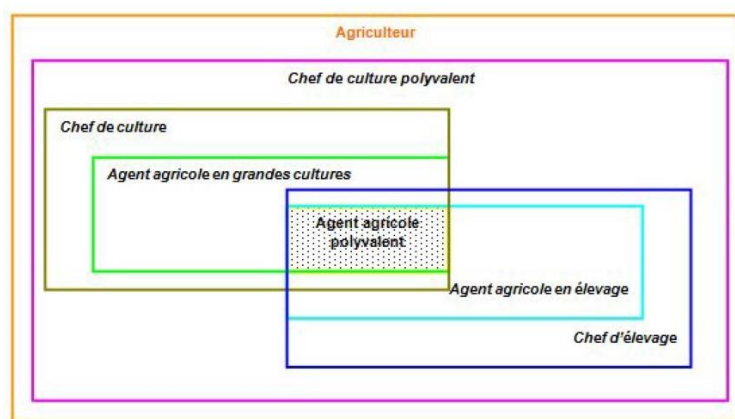
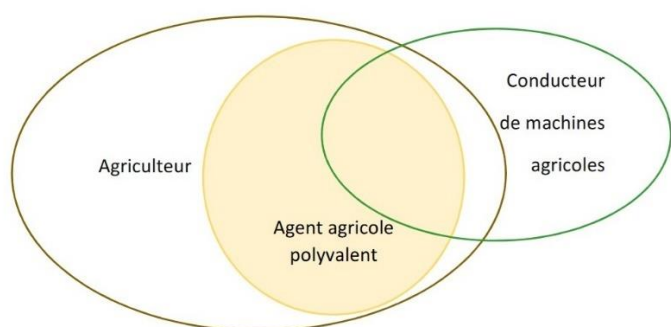
Production agricole (et à la commercialisation / première transformation agro-alimentaire)

Pour le projet Plan Formation Bio, volet Production agricole, sont particulièrement concernés les métiers liés à :

- Culture et élevage ;
- Arboriculture fruitière ;
- Maraîchage.

Culture et élevage (CP 144)

- Agent agricole polyvalent ;
- Agriculteur soit en productions végétales, soit en productions animales ;
- (Conducteurs de machines agricoles).



Inclusion en termes d'activités / productions / services communs :

Agent agricole polyvalent entièrement inclus dans :

- **Agent agricole en grandes cultures**
- **Agent agricole en élevage**.

Il constitue la base de tous les métiers de la grappe.

Agent agricole en grandes cultures entièrement inclus dans **Chef de culture**

Agent agricole en élevage entièrement inclus dans **Chef d'élevage**

Chef de culture et **Chef d'élevage** entièrement inclus dans **Chef de culture polyvalent**.

Tous les métiers sont inclus dans **Agriculteur**



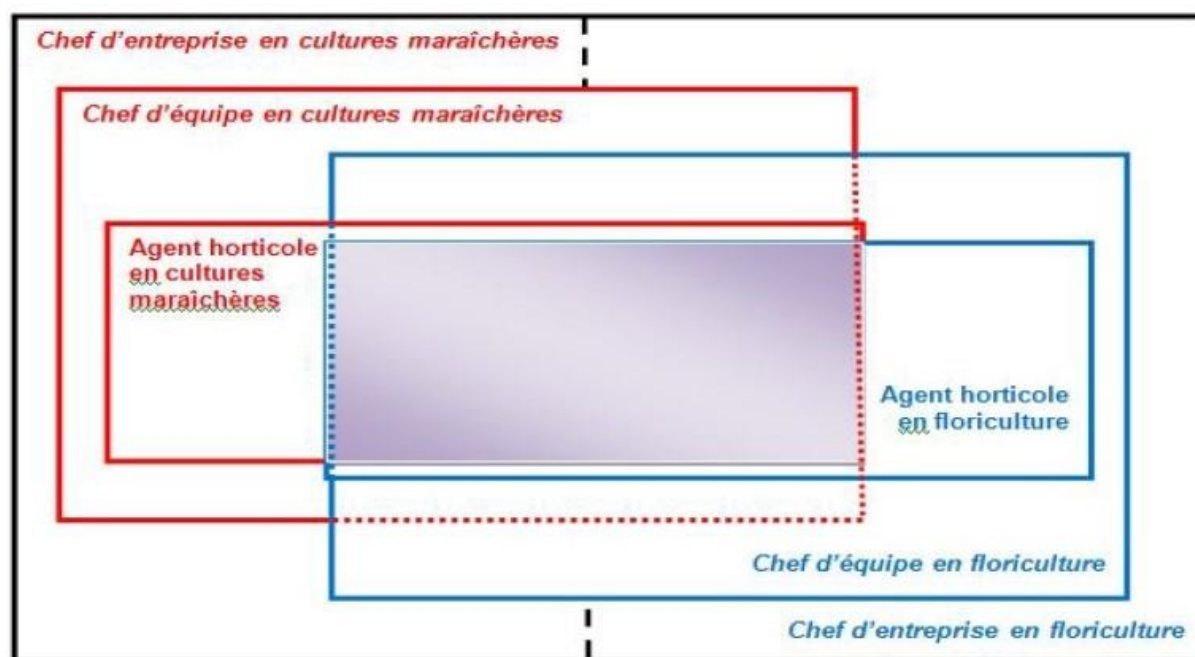


Horticulture (CP 145)

Elle-même subdivisée selon différents domaines :

- Parcs et jardins (Jardinage d'entretien et d'aménagement) ;
- Horticulture de Production :
 - Arboriculture fruitière ;
 - Pépinière ;
 - Floriculture ;
 - Maraîchage.

et différents niveaux de responsabilité : Agents horticoles, Chefs d'équipes et Chef d'entreprise.



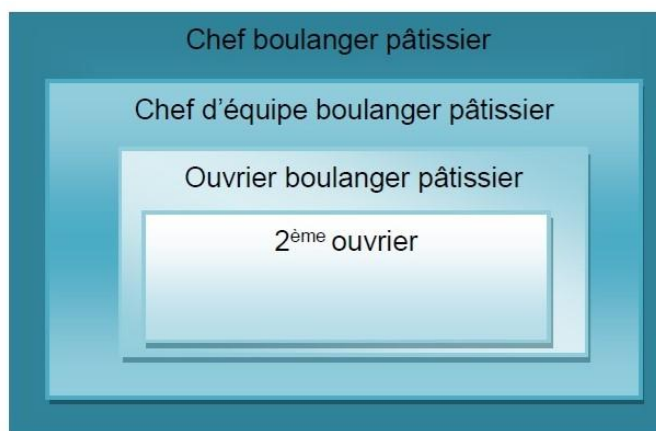


Transformation agro-alimentaire industrielle et artisanale et Horeca (et sa commercialisation)

Les métiers de la transformation agro-alimentaire industrielle ou artisanale particulièrement concernés par les produits issus de la production agricole bio sont :

- Boulangerie/Pâtisserie/Chocolaterie/Confiserie/Glacierie (CP 118) ;
- Transformation des viandes (CP 118) ;
- Cuisine – Horeca (CP 302) ;
- Producteurs de denrées alimentaires (CP 118) (ce dernier domaine est davantage tourné vers l'industrie et les spécificités du bio dans le travail des ouvriers s'y expriment moins qu'au niveau artisanal).

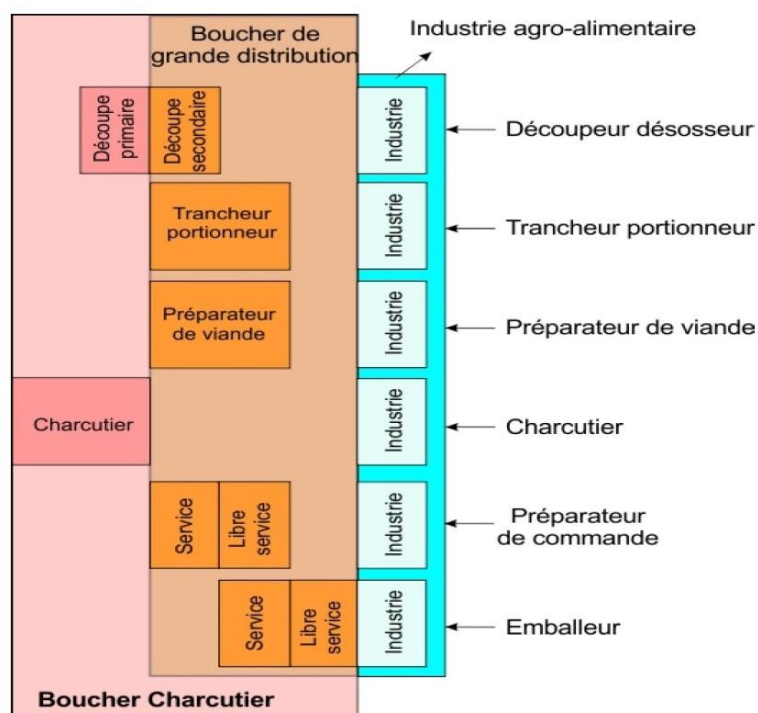
Boulangerie/Pâtisserie/Chocolaterie/Confiserie/Glacierie (CP 118)





Métiers de la transformation des viandes (CP 118)

- Abatteur de bestiaux / Opérateur en 1^{ère} transformation des viandes ;
- Boucher charcutier ;
- Désosseur découpeur / Pareur / Opérateur en 2^{ème} transformation des viandes ;
- Trancheur portionneur ;
- Préparateur de viandes / Opérateur en 3^{ème} transformation des viandes ;
- Emballeur ;
- Préparateur de commandes ;
- Abatteur ;
- Boyaudier ;
- Bouvier / Opérateur de la stabulation des animaux.

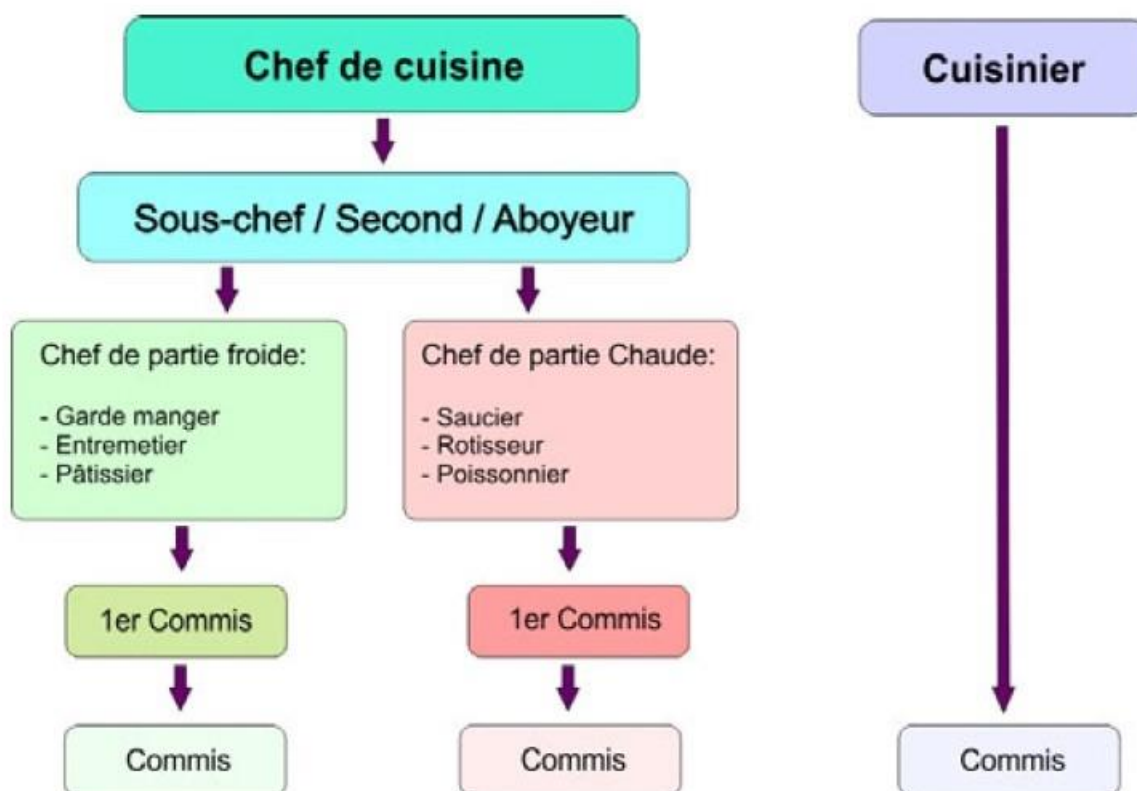


Le projet Plan Formation Bio focalisera sur le métier de Boucher / Charcutier, typique des filières courtes Bio (Chef d'entreprise ou Collaborateur en boucherie).



Métiers de la cuisine – Horeca (CP 302)

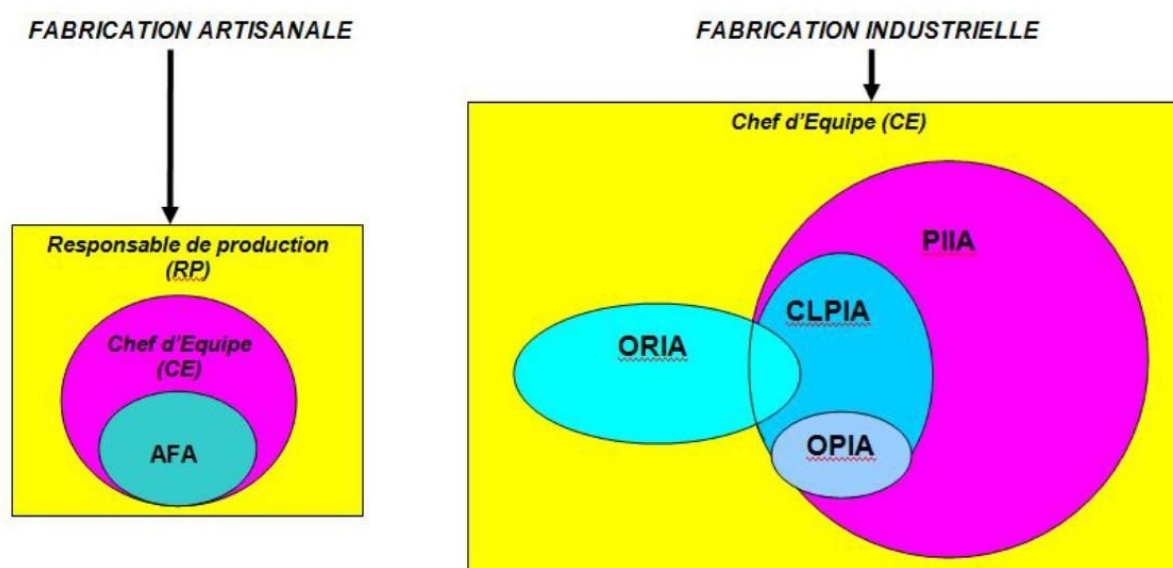
- Premier Commis de cuisine ;
- Chef de partie cuisine froide ;
- Chef de partie cuisine chaude ;
- Cuisinier / Cuisinier travaillant seul.





Producteurs de denrées alimentaires (CP 118)

- Opérateur de production en industrie alimentaire (OPIA) ;
- Conducteur de ligne de production en industrie alimentaire (CLPIA) ;
- Pilote des installations en industrie alimentaire (PIIA) ;
- Opérateur recettes en industrie alimentaire (ORIA) ;
- Agent de fabrication du secteur alimentaire (AFA) ;
 - Dans la fabrication artisanale, 3 métiers apparaissent :
 - l'Agent de Fabrication (AFA) ;
 - le Chef d'Equipe (CE) ;
 - le Responsable de production (RP).





Annexe 2 : Une grande diversité de stages

/!\ Se perdre dans les différents stages proposés par les organismes de formation (formation professionnelle, insertion socio-professionnelle, enseignement de la communauté française, ...)?

Un petit tour de la question s'impose ?

Stages de courte durée (< ou = 2 semaines)

- Pour les élèves de **l'enseignement secondaire ordinaire**, dans le cadre de son projet, chaque établissement (quelle que soit la filière) peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du 3e degré à des activités destinées à favoriser la **maturation** par les élèves de leurs **choix professionnels** et des **choix d'études** qui en résultent.
 - Dans l'enseignement général et technique de transition, ces activités peuvent prendre la forme de **stages d'observation et d'initiation (stage de type 1)**.
 - Dans l'enseignement technique et professionnel de qualification, ces activités prennent la forme de **stages de**
 - **pratique accompagnée (stage de type 2)** et de
 - **pratique en responsabilité (stage de type 3)**.
- Le stage dans ce cadre est gratuit et n'implique aucune rémunération. Toutefois les indemnités pour les frais réellement exposés et des libéralités sont possibles dans le respect de la loi sur le travail, **à la condition exclusive** que ces indemnités ou libéralités soient mentionnées dans la convention de stage.

Source : <https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/>

- L'**IFAPME** propose des **stages de découverte métiers = stages d'observation** ; pour faire découvrir son entreprise par des jeunes : 1 à 5 jours max : <https://www.ifapme.be/faire-decouvrir-un-metier>



Stages en alternance : CEFA, IFAPME, SFPME

Stage dans le cadre de l'enseignement secondaire en alternance - CEFA

Les **CEFA** - Centres d'Education et de Formation en Alternance - proposent une formation générale et l'**apprentissage d'une pratique professionnelle** dans une **entreprise**. Il s'agit bien d'un enseignement à horaire complet et **non d'enseignement à horaire réduit**. Cependant, l'horaire y est réparti différemment. Sous certaines conditions, l'alternance délivre les mêmes certifications, qualifications et diplômes que l'enseignement secondaire de qualification de plein exercice.

L'IFAPME - Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises –Wallonie :

<https://www.ifapme.be/formons-ensemble>

Exemples de stage :

- **Contrat d'alternance** (former un **jeune** de 15 à 26 ans (proche des CEFA) - est signé dans le cadre d'une formation en alternance en apprentissage, entre l'apprenant et une entreprise (ou un indépendant) / durée : 1 à 3 ans / rémunération de l'apprenti par l'entreprise.
<https://www.ifapme.be/formations-pour-jeunes>
- **Convention de stage de pratique professionnelle (SPP)** (former un **adulte** dès 18 ans) : <https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes> - L'apprenant ne peut être rémunéré ; 250 heures à 332 heures de stage par an, selon le type de formation.
- **Convention de stage** (former un adulte comme-chef d'entreprise ou formation de coordination et d'encadrement. L'apprenant suit une formation longue (1 à 3 ans). L'apprenant est rémunéré par l'entreprise selon ses qualifications

Les entreprises reçoivent des **avantages financiers** (selon les régions Bxl ou W) :

- Un incitant financier entreprise de la Wallonie qui s'élève à 750€ : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/demander-un-incitant-financier-la-formation-en-alternance>
- La [prime tuteur d'Actiris](#) (Bxl)
- Un incitant fiscal (à Bxl) : Possibilité de déduire 140% des rétributions versées aux jeunes





Conditions :

- être « **tuteur agréé** », c'est-à-dire avoir suivi une [Formation au tutorat⁴](#) ou certificat d'aptitude pédagogique
- et Disposer d'une **expérience professionnelle d'au moins 5 ans** et en apporter la preuve! Plus d'info sur <https://www.formationalternance.be/home/entreprise/dispositifs-1/contrat-dalternance/pendant-la-formation/primess/tuteur-designe-tuteur-agree.html>

Du SFPME - Service Formation PME - en Région bruxelloise

<https://www.efp.be/je-cherche-un-stagiaire>

Brochure à télécharger : <https://www.efp.be/files/files/sfpme/brochure-entreprise-formatrice/Entreprise-formatrice-2024-OK.pdf>

Stages de la formation professionnelle agricole DGO6 (région wallonne)

Source : <https://emploi.wallonie.be/home/formation/formation-agricole.html>

- Durée : au maximum soixante jours ;
- CONDITIONS pour le Maître de stage : être installé depuis au moins trois ans comme responsable à titre principal d'une exploitation agricole.
- Une prime est versée par jour de stage

Stage de fin de formation

- Le stage de fin de formation s'adresse aux stagiaires en fin de formation professionnelle – généralement issu de l'enseignement supérieur.

⁴ Ces formations au tutorat IFAPME sont gratuite, durent 8h, et sont accessibles à toutes les entreprises :

- Les entreprises qui accueillent des apprenants IFAPME
- Les entreprises qui accueillent des apprenants issus d'autres organismes de formation
- Les entreprises qui souhaitent accompagner au mieux leurs nouveaux collaborateurs

Info : <https://www.ifapme.be/tutorat>





- Il permet une mise en pratique de la formation acquise et l'acquisition de pratiques professionnelles spécifiques que seule l'entreprise peut fournir. Pour vous, c'est l'occasion de partager vos compétences en accueillant un stagiaire, et de dénicher ainsi de nouveaux talents.

Stages organisés et/ou reconnus par le Forem

Source : <https://www.leforem.be/entreprises/accueillir-un-stagiaire.html>

En bref :

- **Le stage de fin de formation** : l'entreprise accueille un stagiaire en fin de formation professionnelle (voir les organismes de formation professionnelle, selon leur secteur) ;
- **La formation en alternance** : l'entreprise accueille un apprenant tout au long de sa formation encadrée par l'IFAPME ou un CEFA (voir plus haut) ;
- Le stage MISIP (Mise en situation professionnelle) : 1 semaine !
- **Plan Formation-Insertion PFI** : /!\ après un stage partiellement rémunéré par l'entreprise : engagement ! <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-plan-formation-insertion.html>
 - Le dispositif PFI permet de former un demandeur d'emploi selon les besoins spécifiques à une entreprise puis de l'engager pour une durée au moins équivalente à la formation.
 - La formation s'étale sur 4 à 26 semaines (jusqu'à 52 semaines dans certains cas et permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de sa fonction. Elle peut être exclusivement organisée en entreprise ou en partie dans un centre de formation.

Aides à l'emploi

Vous pouvez bénéficier d'avantages financiers, destinés à encourager les contrats de formation conclus avec les jeunes en obligation scolaire (moins de 18 ans).

- Pour le jeune en formation : une prime de 750 euros s'il termine sa formation et obtient son certificat.
- Pour l'employeur : des primes de 750 euros sont octroyées pour chaque jeune sous contrat d'alternance.
- Autre avantage : chacune des formules de formation permet de bénéficier des aides à l'emploi.

A la recherche de stagiaires ? Contactez votre conseiller Forem ou appelez le 0800/93 946 pour vous orienter et vous mettre en relation avec des stagiaires potentiels.

<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-emploi.html>





Stages liés aux CISP - centres d'insertion socioprofessionnelle

Dans les CISP qui sont des “entreprises de formation par le travail” (EFT), le stagiaire est mis en situation réelle de travail sur le terrain. Il participe à l'activité de l'entreprise au sein de l'EFT ou chez le client de l'EFT avec son formateur.

Dans les CISP **DéFi**, la “**démarche de formation et d'insertion**” consiste en des cours, des exercices pratiques et éventuellement des stages, et est basée sur une pédagogie participative telle que la formation par l'expérience et la pédagogie du projet.

Source : <https://www.interfed.be/secteur-cisp/>

- Les stages sont prévus dans le cadre :
 - de l'orientation professionnelle, ainsi que
 - des formations professionnalisantes (formations à un métier)
- Sous 2 cadres méthodologiques :
 - Entreprises de formation par le travail (EFT)
 - DéFi, la démarche de formation et d'insertion
- Les stages d'acculturation : découvrir le métier et confirmer l'orientation professionnelle de l'apprenant / durée max: 90h / début avant le 1/3 de la formation
- Les stages de formation professionnelle : durée max : 520 h / début après minimum 150 h de formation



ANNEXE 3 : RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION DE STAGE

Ci-après les documents de deux centres de formation spécialisés en maraîchage bio :

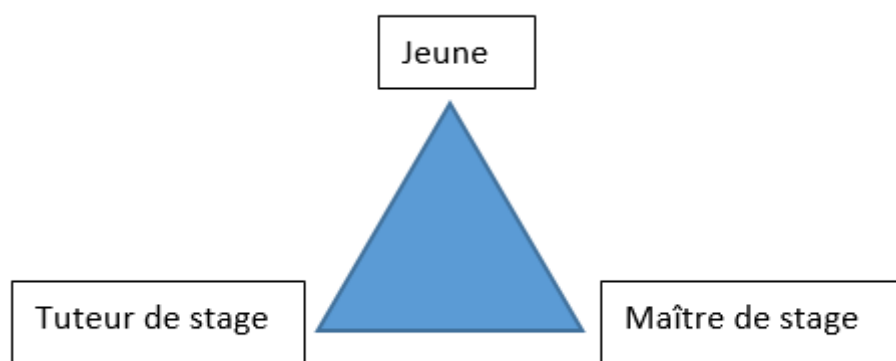
- **IFAPME : R10 – Maraîcher bio : Carnet de stage de pratique professionnelle ; Formation de chef d'entreprise**
- **CRABE : Installation en maraîchage biologique ; Evaluation – Stage Techniques agricoles - Maître de stage**

ANNEXE 4 : DIFFÉRENCES DE LANGAGE !

Dans l'enseignement de la Communauté française (CFWB) les maîtres de stage sont le personnel des écoles désignés pour suivre un élève en stage !

Source : Les stages dans le PEQ (parcours de l'enseignement qualifiant) :

<https://monecolemonmetier.cfwb.be/professionnels/stages-dans-le-secondaire-qualifiant/>



Dans les entreprises : tuteur en entreprise de la CFWB = maître de stage de la formation professionnelle.



ANNEXE 5 : EXTRAIT D'AUTO-DIAGNOSTIC (MARAÎCHAGE)

Niveau d'évaluation :

- A : Je n'ai pas fait / Je ne sais pas faire
- B : J'ai fait mais je dois confirmer
- C : Je peux faire mais avec du conseil
- D : Je sais faire

ACTIVITES	GESTES TECHNIQUES		A	B	C	D
Conduite et attelage	1	Conduite tracteur				
	2	Conduite tracteur avec remorque				
	3	Attelage et réglage				
	4	Conduite motoculteur				
Préparation du sol / des planches	5	Passage d'un outil avec tracteur pour semis direct				
	6	Passage d'un outil avec tracteur pour plantation				
	7	Passage d'un outil avec motoculteur				
	8	Travail manuel (grelinette, ...)				
	9	Broyage, élimination d'une culture ou engrais vert				
Implantation des cultures	10	Semis en mottes, manuel				
	11	Semis en mottes, mécanique				
	12	Elevage des plants				
	13	Plantation manuelle				
	14	Plantation mécanique				
	15	Semis en pleine terre, manuel				
	16	Semis en pleine terre, mécanique				
	17	Semis engrais vert				





ANNEXE 6 : EXEMPLE DE CARNET DE BORD DU STAGE



Carnet de bord du stage Techniques agricoles Les fournisseurs de mon maître de stage

Fournisseurs (nom, coordonnées, personne de contact)	Produits/matériel
Tableau à continuer ...Prévoir une page entière	

Les choses que fait mon maître de stage et <u>que JE VOUDRAIS FAIRE</u> dans mon projet	Pourquoi ?
Tableau à continuer ... Prévoir une page entière	

Les choses que fait mon maître de stage et que je <u>NE</u> voudrais PAS faire dans mon projet	Pourquoi ?
Tableau à continuer ... Prévoir une page entière	

Activités journalières du stage TA

Mois :

Dates	Activités	Commentaires
	Tableau à continuer ... Prévoir une page entière	





ANNEXE 7 : EXEMPLE DE SUIVI TÉLÉPHONIQUE DU STAGE

Exemple tiré des pratiques du Crabe,
Pour la filière de Formation professionnelle agricole : « Installation en maraîchage bio. »

Questions au maître de stage pour 2023, stage de Techniques agricoles (février - octobre)

- Quel aspect technique⁵ serait présenté par le stagiaire pour son travail de stage ? En avez-vous déjà discuté ?
- Connaissez-vous le projet du stagiaire ? Quel est votre regard sur ce projet ?
- Comment est organisée la communication entre le stagiaire et vous ? Est-elle suffisante ? Questions du stagiaire ? Temps d'échanges disponibles ?
- Evolution positive du stagiaire depuis le début de son stage (le rythme et la qualité du travail s'améliorent avec le temps).
 - Cf. auto-évaluation du stagiaire avec le Carnet des compétences :
 - Vu avec le maître de stage ?
- Autonomie du stagiaire : objectif discuté avec le stagiaire ?
- Quel est le regard du MdSt sur l'objectif global d'autonomie du stagiaire ?
- Vous avez déjà donné un feed-back au stagiaire sur son travail ?

⁵ Il s'agit d'un 2^{ème} travail : la discussion d'un aspect technique observé dans le lieu de stage, dont la présentation devant les autres stagiaires est programmée vers la fin du stage



ANNEXE 8 : OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES ET SÉCURITAIRES

- Activation de la **Dimona**⁶
 - Pour les stages répondant aux conditions du Forem : elle est réalisée par le centre de formation, sur base de la convention de formation ;
 - Pour les formations en alternance, le stage s'apparente à un contrat d'emploi et c'est l'entreprise qui déclare la Dimona.
- Examen médical du stagiaire :
 - Stages « Forem » : à charge du centre de formation ;
 - Alternance : à charge de l'entreprise !
 - Plus d'info : <https://www.fedris.be/fr/professionnel/maladies-professionnelles-secteur-prive/examen-medical-des-stagiaires.html>
- Assurances :
 - Attention, si la déclaration Dimona est réalisée par le maître de stage, il est employeur et doit assurer son personnel (dont le stagiaire) ! C'est la Fedris qui vérifie le lien Dimona – Assurance du personnel ! => facturation d'office !
 - Depuis le 01 janvier 2020 la loi étend la couverture de l'assurance accidents du travail aux stagiaires (petits statuts) ;
 - Le maître de stage doit prévenir son assureur RC qu'il accueille un stagiaire ;
 - Le centre de formation assure le stagiaire par son RC ;
 - Le maître de stage a-t-il bien reçu - via le centre de formation - le n° de contact valable durant les périodes de stage pour accomplir les formalités d'assurance dans les délais. !/\ horaires parfois décalés !

⁶ À partir du 1er janvier 2020, vous devez **introduire une déclaration Dimona** pour tous les stagiaires dits « petits statuts », tant dans le secteur public que privé. Les « petits statuts » sont les stagiaires qui effectuent des prestations dans le cadre d'une formation, en dehors de l'établissement d'enseignement ou de formation. Vous n'avez pas à payer de cotisations de sécurité sociale pour ces stagiaires.

Extension de la loi sur les accidents du travail : L'obligation de déclarer les « petits statuts » en Dimona fait suite à une modification de la loi sur les accidents du travail. Les « petits statuts » sont désormais couverts par votre assurance accidents du travail.



- Sécurité :
 - L'évaluation des risques :
 - Le centre de formation reste redevable de vérifier que le maître de stage a réalisé l'évaluation des risques pour les postes occupés par les stagiaires chez le maître de stage ;
 - Une évaluation spécifique à chaque stage ne peut être réalisée, mais le maître de stage et le centre de formation conviennent du type d'activités à réaliser pour lesquelles l'évaluation des risques est déjà élaborée ;
 - Pour le secteur de la production agricole, le maître de stage peut s'adresser gratuitement à Preventagri pour une mission d'évaluation des risques professionnels sur le lieu d'exploitation.
 - Equipements de protection individuelle (EPI) :
 - En fonction des activités proposées et de l'évaluation des risques, les équipements de protection individuelle sont obligatoires ;
 - Les équipements de base seront souvent fournis par le centre de formation, dans la mesure où ce dernier encadre directement des cours de pratiques ;
 - Par contre l'entreprise devra veiller à compléter les EPI selon les postes occupés par les stagiaires !
 - Les stagiaires doivent respecter les consignes fournies par le maître de stage !
 - Fiche de sécurité :
 - Le centre de formation vérifie que le maître de stage dispose d'une fiche des n° d'appels d'urgence en cas d'accident ;
 - La fiche des n° d'appels d'urgence doit être fournie au stagiaire.
- Le règlement d'ordre intérieur :
 - Il doit être remis au stagiaire ! Le plus simple : par mail avec accusé de réception !